

Compte-rendu sommaire
de la séance du conseil municipal du 19 juin 2025
(Conformément aux dispositions des articles L.2121-25 et R.2121 du CGCT)

Présents : Didier BOURNAT – Hélène VERNADAT– Karine CHAMPOMMIER - Roger LAMADON - Hélène FAUGÈRE - Jean-Patrick CAZAL – Françoise BONNET – Cyrille KLYSZ - Bernard LARVIN

Absent excusé : Dominique PRADEL

Date de convocation : 10/06/2025 - **Secrétaire de séance** : Hélène VERNADAT

→ ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DE RÉALISATION DES DIAGNOSTICS DE PERFORMANCE ENERGETIQUES (DPE) SUR LES LOGEMENTS COMMUNAUX PORTÉE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE ST ELOY

Considérant que la loi « Climat et Résilience » rend obligatoire la réalisation de DPE pour les bâtiments d'habitation à l'occasion de la signature d'un contrat de location ou d'une vente, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'adhérer au groupement de commandes, pour la réalisation des DPE de l'ensemble des logements communaux identifiés, proposé par la communauté de communes du Pays de Saint Eloy au sein duquel cette dernière exercera le rôle de coordonnateur.

→ POINT SUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Le maire présente le support de restitution du PLU de Moureuille qui a été dévoilé le 6 juin dernier par les représentants de CAMPUS Développement, cabinet chargé de l'élaboration de ce document d'urbanisme, en présence de quelques élus, des personnes publiques associées (DDT, SMAD des Combrailles, Chambre d'Agriculture) et du personnel administratif.

Il rappelle que la commune a reçu fin 2024 une subvention forfaitaire de 5 000 € du Département pour l'élaboration de ce document et précise que le PLU intercommunal (PLUi) pressenti ne se faisant pas, l'enveloppe de subvention de 40 % du devis HT de l'étude, initialement prévu pour le PLUi, sera versée à la commune de Moureuille. La subvention déjà versée, sera déduite du montant total.

→ TRAVAUX

➤ **Bâtiments communaux**

✦ **Remplacement des éclairages du bâtiment mairie/salle polyvalente/salle des associations**

Le maire rappelle que dans le cadre du dispositif ECOCOM Plus – LEDS engagé par le Conseil départemental, la commune a obtenu une subvention de 3 000 €. Il explique que certaines ampoules ayant déjà fait l'objet d'un remplacement, le devis initial réalisé sur l'ensemble des éclairages du bâtiment a été mis à jour afin de ne changer que les luminaires à forte consommation d'énergie (bureau du secrétariat de mairie, salle des associations et rampes lumineuses de la salle des fêtes). Ce nouveau devis d'un montant de 6 524,60 € HT est validé par le conseil municipal.

✦ **Logement communal N°3**

Ayant été alerté par le locataire sur le montant élevé des factures d'électricité de ce logement qui pourrait provenir de la consommation des radiateurs anciens très énergivores, M. le Maire a fait établir un devis par l'entreprise IDS ELEC 63 pour leur remplacement ainsi que pour la pose d'un radiateur sèche-serviettes dans la salle de bains et l'installation d'une hotte à filtre dans la cuisine pour un montant de 2 455,49 € HT. Le Conseil approuve ce devis à l'unanimité des membres présents.

✦ **Logement N°1 (à louer)**

Avant la mise en location de ce logement, le maire propose de remplacer un radiateur ainsi que l'installation d'une hotte à filtre au-dessus des appareils de cuisson. Le devis établi par l'entreprise IDS ELEC 63 est de 713,62 € HT. Ce devis est approuvé à l'unanimité des membres présents.

✦ **Vestiaire sous la scène**

Le Maire informe que Jérôme BERTHON, menuisier, doit terminer les nez de marche de l'escalier conduisant à la scène de la salle des fêtes avant le 14 juillet.

✦ **Commission de sécurité**

La visite périodique de la commission pour la sécurité contre les risques d'incendie dans les ERP concernant la salle polyvalente communale a eu lieu le 26 mai 2025. De nombreuses observations ont été mentionnées sur le rapport de visite nécessitant une série d'interventions rapidement.

➤ Voirie

✘ Le Syndicat de voirie de Menat a commencé le programme de travaux prévu en 2023 au lieu-dit Peubras, sur la voie communale N°201 dite « du Moulin Parrot à Buxerolles », à hauteur de l'intersection avec la RD 92 jusqu'au carrefour avec la VC 202

✘ Mise en sécurité du carrefour rue Principale et rue du Charron (route venant d'Echassières) : M. le Maire doit reprendre contact avec l'entreprise qui n'a toujours pas réalisé ces travaux d'aménagement.

➤ Chantier d'insertion

✘ Croix de Montassaut/Les Fayes

Le chantier de réinsertion, Combraille Entreprendre, interviendra pour la réhabilitation de la croix de Montassaut/Les Fayes à compter du 1er juillet. Pour rappel, la commune doit fournir et prendre à sa charge les fournitures.

➤ Cimetière

L'entreprise BARDIN Motoculture de Saint-Pourçain-sur-Sioule a fait la démonstration d'un désherbeur mécanique au cimetière de Moureuille, en présence d'élus et des agents techniques. L'avantage de ce matériel repose sur le système de traction et la remise en place du gravillon après son passage. Son coût est de 5 642,10 € HT. Aucune décision n'a été prise car l'achat de cet équipement pourrait être mutualisé avec une autre collectivité (communes de Youx et de Servant intéressées).

➤ Solaire Dôme – Demande du Fonds Solaire et du Fonds de concours « Territoire »

Suite à la décision du conseil municipal, lors de sa séance du 24 octobre 2024, d'adhérer au programme Solaire Dôme pour l'équipement en panneaux photovoltaïques des toitures de quatre bâtiments communaux, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver l'acte constitutif du groupement de commandes pour cette opération, au sein duquel la Communauté de communes Pays de Saint-Eloy exercera le rôle de coordonnateur. Suite à l'appel d'offres lancé par la communauté de communes, c'est l'entreprise RVB SOLAIRE qui réalisera les travaux de la commune de Moureuille.

Le Conseil municipal approuve le plan de financement prévisionnel suivant concernant la mise en œuvre des centrales photovoltaïques et la demande du Fonds Solaire et du Fonds de concours Territoire :

		Logement Bât 1	Grange	Garage auberge	Logement auberge	Total général
Dépenses	Coût de l'installation (€ HT)	18 000 €	18 000 €	18 000 €	18 000 €	72 000 €
	Frais de raccordement Enedis (€HT)	800 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	6 800 €
	Forfait Bureau et contrôle (€HT)	800 €	800 €	800 €	800 €	3 200 €
	Total de l'investissement (€HT)	19 600 €	20 800 €	20 800 €	20 800 €	82 000 €
Recettes	Aide du Conseil départemental					
	Aide de l'EPCI - Fonds Solaire (*)		10 000 €			10 000 €
	Aide de l'EPCI - Fonds concours de Territoire (**)		20 000 €			20 000 €
	Total des recettes		30 000 €			30 000 €
Bilan	Reste à charge (€HT)		52 000 €			52 000 €
	Taux de financement		36,60%			

➔ **POINT SUR LE PROJET VILLAGE D'AVENIR**

M. le Maire présente le schéma d'aménagement préparé par l'ANCT (Agence nationale de la cohésion des Territoires) dans le cadre du dispositif « Villages d'avenir ». Pour rappel, cette étude, d'un montant de 16 000 €, a été totalement prise en charge par l'Etat.

Ce document expose l'état des lieux actuels de la parcelle derrière l'aire de jeux et les premières orientations sur la synthèse pragmatique des espaces publics.

Plusieurs observations et interrogations sont émises quant à la pertinence de construire certaines structures comme le city stade notamment et sur la nécessité d'intégrer dans le projet un parking et des WC publics.

→ QUESTIONS DIVERSES

✧ Fête patronale

Comme chaque année la municipalité offrira le vin d'honneur de la fête patronale, vers 12 h, après la messe paroissiale. Il est aussi décidé que la commune ferait l'achat de nouveaux fanions de bonne qualité pour la décoration du bourg.

✧ Repas des aînés

Suite à la réunion de la commission communale d'action sociale du 16 avril dernier, il est proposé, cette année, de changer la formule de ce rendez-vous annuel. La commission propose un repas spectacle au Moulin Bleu à Thiers, le 5 octobre à midi. Le spectacle est prévu pour 60 personnes maximum. Le conseil approuve les devis pour le transport en bus et pour le diner/spectacle. Une participation de 65 € sera demandée aux non bénéficiaires (élus, agents communaux, présidents associations, accompagnants de certains bénéficiaires).

✧ Journée citoyenne

Le conseil municipal décide d'organiser une journée citoyenne pour le nettoyage du cimetière et autres petits travaux d'entretien sur les biens communaux le **17 octobre 2025**, à partir de 8 h 30. Une petite collation sera offerte aux participants pour les remercier et clore de manière conviviale cette matinée.

La séance est levée à 22 h20

La Secrétaire de séance



Hélène VERNADAT

Le Maire,



Didier BOURNAT